

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

**du 20 mars 2018, à 14 h 00
en Mairie des Adrets**

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

<h2>Points à l'ordre du jour</h2>
--

1 ACCUEIL EN MAIRIE DES ADRETS	4
2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION	4
2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2017 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	4
2.2 Composition et organisation de l'équipe technique en 2018	5
2.3 Budget prévisionnel 2018	7
2.4 Organisation de l'Assemblée Générale 2018	7
2.5 Retour sur les commissions techniques	8
3 SERVICES AUX ADHÉRENTS	8
3.1 Achats groupés de matériels d'hélicoptages, évacuation de bêtes mortes en alpage	8
3.2 Nouveaux services aux adhérents : accompagnement de la demande des autorisations d'exploiter	9
4 QUESTIONS DIVERSES	9
4.1 Adhésion à l'association "Environnement Chamrousse"	9
4.2 Augmentation des cotisations à la Fédération des Alpagnes de l'Isère	10

Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 20 mars 2018

1 ACCUEIL EN MAIRIE DES ADRETS

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2017 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

À l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2017, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat déficitaire de 7.076 € et un total de bilan de 424.651 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Trésorier, proposera à l'Assemblée Générale 2018 que le déficit soit imputé sur le fonds associatif de l'association.

Le CA propose que soit faite, en AG, une présentation simplifiée.

2.2 Composition et organisation de l'équipe technique en 2018

Organisation de la gouvernance de l'équipe technique : Le CA valide la proposition d'évolution du poste de Coordinateur en poste de Directeur et la rend exécutoire à compter de ce jour. Les mandats que Bruno CARAGUEL avait en tant que Coordinateur sont maintenus dans la fonction de Directeur.

Evolution du contrat de Bruno CARAGUEL en "contrat cadre autonome" : Le CA mandate le Trésorier et l'équipe technique pour construire des propositions à présenter au prochain CA. L'horizon de mise en œuvre sera le 1er janvier 2019.

Intéressement de l'équipe technique au résultat : Le CA valide le principe d'un intéressement au résultat d'exercice après impôt et mandate le Trésorier et le Directeur pour faire des propositions au CA de juin ou septembre, pour mise en œuvre dès 2018 si le résultat le permet.

Réorganisation des véhicules de fonction : Le CA prend note que les modalités d'accès à ces véhicules ont évolué afin de tendre vers la neutralité budgétaire pour l'Association. Il prend également acte des propositions de réduction de la flotte. Il donne mandat au Directeur pour poursuivre l'organisation de la flotte de la manière la plus économe possible, sans négliger la nature des déplacements et des types de routes et pistes utilisées.

2.3 Budget prévisionnel 2018

Le CA valide les charges prévisionnelles présentées, la liste des projets présentés ainsi que leurs plans de financement. Il donne mandat au Président et à l'équipe technique pour affiner les montants prévisionnels si nécessaire, mettre en œuvre toutes les actions visant à rechercher les financements nécessaires à leur réalisation, et, le cas échéant, mobiliser l'autofinancement nécessaire ou signer les conventions de Mécénat.

Dans la mesure où le budget prévisionnel n'est pas à l'équilibre, et afin de ne pas grever le fonctionnement pluriannuel de la structure, le CA autorise le Président et l'équipe technique à rechercher des opportunités de financements pour les actions qui permettent d'assurer la continuité du service ou des actions inscrites dans la stratégie du projet associatif.

Le CA mandate également le Président pour signature avec la Région de la convention pluriannuelle d'accompagnement des années 2018 à 2020 incluses.

2.4 Organisation de l'Assemblée Générale 2018

L'Assemblée Générale 2018 se tiendra à St Pierre de Chartreuse. En dehors des temps statutaires, il est proposé de prendre un temps d'échange après des témoignages de personnes qui ont vécu la mise en œuvre de la politique pastorale en Isère) à l'occasion de cette 40ème réunion des responsables d'alpages de l'Isère.

2.5 Retour sur les commissions techniques

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS

3.1 Achats groupés de matériels d'hélicoptages, évacuation de bêtes mortes en alpage

Evacuation de bêtes mortes en alpage : Le CA valide le principe d'une facturation forfaitaire d'un montant de 100 € pour les bêtes non évacuées par hélicoptage et laissées sur place. Les tarifs à compter de 2018 sont donc les suivants selon les circonstances :

- Bêtes non évacuées et laissées sur place 100 € si un dossier a été ouvert
- Hélicoptage jusqu'à 45 minutes : 200 €
- Hélicoptage au-delà de 45 minutes : 240 €

3.2 Nouveaux services aux adhérents : accompagnement de la demande des autorisations d'exploiter

Le CA valide la proposition pour une tarification forfaitaire de 500 €, couvrant une partie du travail à réaliser. Un document de présentation sera présenté à l'AG 2018.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Adhésion à l'association "Environnement Chamrousse"

Le CA considère que cet objet est en concordance avec les actions de la FAI, et à ce titre mandate le Président pour signer un bulletin d'adhésion en tant que membre fondateur et régler la cotisation de 40 € pour 2018.

4.2 Augmentation des cotisations à la Fédération des Alpages de l'Isère

Devant les difficultés budgétaires rencontrées par la FAI, et également en considérant le déséquilibre entre les contributions des communes et des responsables d'alpage et le fait que les cotisations sont restées inchangées depuis 2010, le CA propose de présenter aux adhérents, lors de l'Assemblée Générale 2018, une augmentation de la cotisation la faisant évoluer de 1,5 à 2 € / UGB et une élévation du plafond de 1000 à 1500 € / an pour les GP. Les cotisations des communes restent inchangées. Cette proposition, après validation par l'Assemblée Générale d'avril 2018, sera applicable à compter du 1er janvier 2019, pour les cotisations 2019 incluses.

Compte Rendu

Conseil d'Administration du 20 mars 2018

en Mairie des Adrets

1 ACCUEIL EN MAIRIE DES ADRETS

Denis REBREYEND ouvre le CA et présente la nouvelle organisation à l'essai, avec un temps de repas partagé et avec l'équipe, en marge du Conseil, mais dans l'objectif de conserver des liens serrés entre l'équipe technique et les élus de l'Association. Il propose que cette organisation soit à reconduire.

Il propose, afin de tenir compte de l'actualité et des échéances, d'ajouter 3 points aux questions diverses :

1. Adhésion à l'association "Environnement Chamrousse".
2. Evolution des cotisations à la Fédération des Alpages de l'Isère, proposition à faire à l'AG.
3. Nouveaux services aux adhérents : accompagnement de la demande des autorisations d'exploiter, à traiter dans les services aux adhérents.

Le CA valide cette proposition.

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

En préalable, Denis REBREYEND donne lecture de la lettre de démission du CA de Jean François TROSSERO, reçue ce jour à la Fédération des Alpages.

Il ouvre le débat sur le fonctionnement de l'Association et l'assiduité des Administrateurs.

Se pose également la question de la présence des jeunes, mais aussi des transhumants hivernant dans le sud de la France, jamais ou très rarement présents.

Le CA propose de radier les personnes ne venant pas ou ne donnant pas de signes de présence, en application des statuts. En pratique, Véronique BORDEL annonce qu'au maximum 2 personnes sont concernées par des silences totaux de leur part.

Joseph NIER rappelle que la commission technique a rassemblé plus de 20 personnes, dont beaucoup de jeunes.

Il est proposé de relancer les candidatures lors de la prochaine AG, comme chaque année.

Denis REBREYEND rappelle que chacun doit être "ambassadeur" de la FAI et permettre le recrutement des adhérents et administrateurs tout au long de l'année.

Vincent CHARRIERE analyse que depuis 35 ans d'existence de la FAI, le fonctionnement de la FAI est devenu normal et habituel, et que les adhérents peuvent ne pas mesurer l'importance du CA et d'y siéger.

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2017 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Cf. Compte de Résultat et Bilan 2017 en annexes

Rapporteurs : Florent SALVI et Denis REBREYEND

En l'absence excusée du Trésorier, Denis REBREYEND donne lecture du projet de rapport de gestion, rédigé suite à son RDV annuel avec le Commissaire aux Comptes. Le texte proposé est le suivant :

Les incertitudes que nous vivons depuis 2015 liées à l'évolution des collectivités (nouveaux règlements de financement européens, loi NOTRe, renouvellement des exécutifs...) se réduisent et les dispositifs d'intervention se sont mis en place dans le courant 2017. Les outils de programmation du FEADER et du LEADER sont encore en cours et devraient aboutir en 2018. Ces éléments, après avoir engendré de profondes mutations dans la structure du budget, continuent de générer de sérieux retards de trésorerie.

Les adhérents de la FAI continuent de soutenir très largement le projet associatif et les cotisations sont stabilisées à un niveau proche de l'optimum, en tenant compte de la réduction du nombre d'adhérents en raison des fusions de communes.

Cette problématique va se reproduire dans les années à venir, avec la réduction arithmétique des montants de cotisation de ces communes réunies.

Les produits d'exploitation sont de 629.973 €, en hausse de 4,8% par rapport à l'exercice précédent. Parmi ces produits :

Les prestations de service sont de 263.166 €, en diminution de 6%. Les assistances techniques aux maîtres d'ouvrages de travaux en alpage restent stables (+0,40%), l'assistance à maîtrise d'ouvrage des Territoires Pastoraux progresse (+3%) ainsi que les diagnostics et études (+3%). Les prestations de formation ont reculé (-8%) ainsi que les prestations de plans d'aménagement de bâtiments d'élevage (-41%), Jean-Marie Davoine ayant réduit son temps de travail. Les prestations de contractualisation des MAE arrivent en fin de programme (-92%), ainsi que l'expérimentation de l'offre de compensation pour Combe Madame (-46%). La coordination d'action Réseau AFP et Alpes Sentinelles est en légère baisse (-5%). A noter l'apport de contributions privées à l'organisation du Festival du Film dans sa nouvelle déclinaison.

Les subventions affectées à l'exercice s'élèvent à 270.278 €, en évolution de 21%. Cependant les subventions octroyées en 2017 sont en baisse de 9% : si son soutien ne s'affaiblit pas, les subventions du Département sont en baisse (-9%) en raison de l'extinction de certaines actions temporaires (mobilisation à la contractualisation des MAEC) tandis que la convention avec la Région est en légère hausse (+4%). Les contributions permettant des interventions mutualisées des services pastoraux ont respectivement baissé (-4% pour le FNADT) et augmenté (+62% pour le Réseau Rural Français,). La contribution de l'ONCFS au programme Agrifaune a baissé (-23%). De nouveaux financeurs publics interviennent, La Métro et la Ville de Grenoble ayant soutenu le Festival du Film.

Les charges d'exploitation sont de 652.228 €, en augmentation de 4,5% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges :

Les rémunérations sont de 460.185 € charges comprises, en évolution de 2,5%. Jean-Marie Davoine, en retraite progressive, a réduit son temps de travail au second semestre ; Julien Vilmant en revanche a réduit son congé sans solde estival ; Mylène Gorce, ancienne stagiaire, est venue renforcer l'équipe pour 2 mois durant l'été ; enfin Véronique Savioz était à temps plein sur l'année complète. Ainsi, l'effectif moyen 2017 a été de 8,80 ETP en hausse de 0,12 ETP par rapport à 2016.

Les charges externes sont de 132.689 €, en augmentation de 6,7%, à décomposer en 2 parties. D'une part, les charges courantes de la structure sont maîtrisées (-2%) déduction faite des remboursements de frais sur véhicules par Groupama, et les frais de missions en baisse (-21%) ; d'autre part les sous-traitances et honoraires inhérents aux projets et éligibles à leurs financements sont en hausse de 83%.

A noter que la reconnaissance des coûts de journée par la Région et l'Union Européenne (règlements financiers de 2016 et 2017) est très en deçà des coûts réels, avec pour effet de réduire les taux de financement de plus de 15% sur les actions financées dans ces cadres, expliquant les difficultés financières de l'exercice 2017.

Le résultat d'exploitation ressort donc à -17.789 €. Le résultat exceptionnel étant de +10.545 €, le résultat financier de +168 €,

Le résultat net de l'exercice 2017 laisse donc apparaître un déficit de 7.076 €, soit 1,08% du budget total.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2017, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat déficitaire de 7.076 € et un total de bilan de 424.651 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Trésorier, proposera à l'Assemblée Générale 2018 que le déficit soit imputé sur le fonds associatif de l'association.

Le CA propose que soit faite, en AG, une présentation simplifiée.

2.2 Composition et organisation de l'équipe technique en 2018

Rapporteurs : Florent SALVI et Denis REBREYEND

Les difficultés budgétaires, constatées sur 2 exercices obligent à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'organisation de l'équipe technique, mieux valoriser ses travaux et limiter les dépenses globales. Les mesures proposées ci-après en tiennent compte.

2.2.1 Evolution de la composition de l'équipe technique

- Pour mémoire : Réduction du temps de travail de Emilie SURAN, à 50% sur le premier semestre 2018
- Départ à la retraite de Jean-Marie DAVOINE au 30 juin 2018,
- Reconduction du congé sans solde de Julien VILMANT cet été
- Renforcement de l'équipe technique par l'embauche en CDD (1er mai - 30 septembre 2018) de Céline BARRÈRE, dans la stratégie de reconduire son contrat en CDI selon les résultats et opportunités, mais également selon les départs de l'équipe technique.

2.2.2 Organisation de la gouvernance de l'équipe technique

Evolution de la gouvernance de l'équipe technique : Devant les nombreuses incertitudes, l'évolution du nombre de projets à gérer, la réduction des délais, la lourdeur de la gestion administrative des projets conduits par l'Association, l'équipe a exprimé, en diverses occasions, le besoin d'avoir une gouvernance plus dirigée et que le poste de Bruno CARAGUEL évolue de "Coordinateur" à "Directeur". Cette évolution valide un certain nombre d'options déjà prises et permettra également davantage de lisibilité de cette fonction dans les relations partenariales.

Organisation de la gouvernance de l'équipe technique : Le CA valide la proposition d'évolution du poste de Coordinateur en poste de Directeur et la rend exécutoire à compter de ce jour. Les mandats que Bruno CARAGUEL avait en tant que Coordinateur sont maintenus dans la fonction de Directeur.

2.2.3 Evolution du contrat de travail de Bruno CARAGUEL

Le contrat de travail de Bruno CARAGUEL est le même contrat de travail que celui qui lui a été proposé lors de son entrée dans la structure, sur une base de 35 heures. Les heures supplémentaires ne sont pas payées au salarié et sont peu valorisées pour la structure.

Afin de tenir compte des besoins de sa fonction, il est proposé de mettre à l'étude l'évolution de ce contrat en le faisant évoluer vers un contrat "cadre autonome", qui serait basé sur un forfait de nombre de jours à réaliser dans l'année.

Evolution du contrat de Bruno CARAGUEL en "contrat cadre autonome" : Le CA mandate le Trésorier et l'équipe technique pour construire des propositions à présenter au prochain CA. L'horizon de mise en œuvre sera le 1er janvier 2019.

2.2.4 Reconnaissance du travail des salariés

Il est proposé de définir les contours d'une prime pour les salariés basée sur le résultat d'exercice. Une proposition est à formuler dans le courant de l'année 2018, elle pourra être exécutoire sur l'exercice 2018.

Intéressement de l'équipe technique au résultat : Le CA valide le principe d'un intéressement au résultat d'exercice après impôt et mandate le Trésorier et le Directeur pour faire des propositions au CA de juin ou septembre, pour mise en œuvre dès 2018 si le résultat le permet.

2.2.5 Réorganisation de la mise à disposition des véhicules de fonction

4 véhicules de fonction sont à disposition de l'équipe, issus des organisations antérieures (transhumance hivernale en particulier), mais également afin de garantir des conditions de déplacement optimales et en sécurité sur les routes de montagne, en toutes saisons.

Les bénéficiaires étaient, jusqu'en 2017 : Bruno CARAGUEL, Christophe MOULIN, Jean-Marie DAVOINE, Emilie SURAN. Les modes de financement de leurs véhicules par les salariés étaient basés sur la règle des 30% du coût des véhicules. Après bilan financier et repérage d'organisation plus efficiente avec l'équipe, il a été décidé les choses suivantes :

- Emilie SURAN abandonne son véhicule de fonction au 1er février 2018, suite à la réduction de son temps de travail (50%) ;
- Jean-Marie DAVOINE abandonnera son véhicule avec son départ à la retraite au 30 juin 2018 ;
- Bruno CARAGUEL et Christophe MOULIN continuent de bénéficier des véhicules de fonction en 2018, mais avec une facturation de 40% des coûts des véhicules.

Le résultat de cette organisation est que les contrats de 2 des 4 véhicules ne seront pas reconduits en 2018. Au second trimestre, ces organisations vont être affinées avec pour règle que les véhicules de fonction soient sur une neutralité économique pour la FAI.

Réorganisation des véhicules de fonction : Le CA prend note que les modalités d'accès à ces véhicules ont évolué afin de tendre vers la neutralité budgétaire pour l'Association. Il prend également acte des propositions de réduction de la flotte. Il donne mandat au Directeur pour poursuivre l'organisation de la flotte de la manière la plus économe possible, sans négliger la nature des déplacements et des types de routes et pistes utilisées.

2.3 Budget prévisionnel 2018

Cf. Budget Prévisionnel 2017 Charges et Produits en annexes

Bruno CARAGUEL fait la présentation des projets, ainsi que des charges pour l'année 2018.

Bruno CARAGUEL fait état de la démarche du Réseau Pastoral Auvergne Rhône Alpes avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Il souligne qu'au delà des conventions annuelles, la Région propose la signature d'une convention trisannuelle pour les années 2018-2020 incluses, sans engagements budgétaire. Le projet de cette convention sera soumis au vote des élus Régionaux avant fin avril.

Le CA valide les charges prévisionnelles présentées, la liste des projets présentés ainsi que leurs plans de financement. Il donne mandat au Président et à l'équipe technique pour affiner les montants prévisionnels si nécessaire, mettre en œuvre toutes les actions visant à rechercher les financements nécessaires à leur réalisation, et, le cas échéant, mobiliser l'autofinancement nécessaire ou signer les conventions de Mécénat.

Dans la mesure où le budget prévisionnel n'est pas à l'équilibre, et afin de ne pas grever le fonctionnement pluriannuel de la structure, le CA autorise le Président et l'équipe technique à rechercher des opportunités de financements pour les actions qui permettent d'assurer la continuité du service ou des actions inscrites dans la stratégie du projet associatif.

Le CA mandate également le Président pour signature avec la Région de la convention pluriannuelle d'accompagnement des années 2018 à 2020 incluses.

2.4 Organisation de l'Assemblée Générale 2018

Il est proposé de préparer la 40ème réunion des responsables d'alpages, en organisant des temps d'échanges structurés autour de témoignages relatant les évolutions des conditions d'exercice des responsabilités en alpage, avec deux temps forts :

2.4.1 Mise en valeur des actions et objets de l'Association

- Mobiliser Fernand SILLON et Yves RAFFIN ;
- Une vision départementale : Joseph NIER et Pierre NICOLAS sur la transmission des responsabilités, du renouvellement des regards et des complémentarités à trouver ;
- Citer et mobiliser les personnes qui ont été les premiers administrateurs (Gérard BELLE, Lucien TURC, Constant PLANCON...).

La question directrice pourrait être : Quels étaient les questionnements et les besoins qui ont engagé la création de la FAI.

2.4.2 Débat de l'AG

"Retour sur le plan loup"

Il est proposé de reprendre la motion USAPR et l'expliciter.

Partir de ce texte concis et proposer des ouvertures. Expliquer les produits locaux, la difficulté de gestion des patous, que le monde pastoral est contraint d'utiliser.

- S'appuyer sur les constats Geoloup
- Présenter Maploup
- Allumage des feux, cartes et photos
- S'appuyer sur la motion USAPR
- Rappeler la difficulté de gestion pour éleveurs, bergers, impact sur la vie privée
- Expertise DDT pour les droits de timbre et cadre

L'Assemblée Générale 2018 se tiendra à St Pierre de Chartreuse. En dehors des temps statutaires, il est proposé de prendre un temps d'échange après des témoignages de personnes qui ont vécu la mise en œuvre de la politique pastorale en Isère) à l'occasion de cette 40ème réunion des responsables d'alpages de l'Isère.

2.5 Retour sur les commissions techniques

2.5.1 *CA Prospectif*

Le CA s'est réuni sous cette forme, avec les salariés et autour de sujets d'avenir pour l'Association.

2.5.2 *Assurance mortalité*

L'engagement de Groupama RAA depuis 2013 était de maintenir les mêmes tarifs, ce qui sera reconduit en 2018, malgré un rapport sinistre/cotisation défavorable pour Groupama ; l'assureur maintient ses tarifs sous conditions de réalisation par la Fédération des Alpagnes de 2 diagnostics sur les alpages ovins et bovins les plus "accidentogènes".

Pour les bovins, mise en place **d'une grille de valeurs obligatoires** avec un minimum de 600 € et un maximum de 1800 € (voir plus sur justificatif) par tranches de 200 €.

Il est rappelé l'importance de bien décrire l'accident en cas de sinistre et de **reporter la valeur déclarée de l'animal sinistré**.

2.5.3 *Sanitaire*

La commission s'est réunie avec une très forte assiduité.

La production permise par les travaux du Réseau Alpin des Services pastoraux, soutenue par le CGET / CIMA - FNADT et les Régions PACA et AuRA a été présentée à la commission sanitaire et les pièces sont les suivantes :

1. un règlement sanitaire type pour les petits ruminants et un autre pour les bovins
2. un "4 pages" de présentation de la démarche
3. un "4 pages" d'accompagnement du collectif à la rédaction du règlement sanitaire, à l'organisation des relations avec les partenaires
4. un "4 pages" d'accompagnement des relations du sanitaire des troupeaux pastoraux avec les acteurs territoriaux, et en particulier élus locaux, chasseurs et gestionnaires des espaces naturels protégés, dont la relation avec la faune sauvage.

Le débat a également porté sur l'obligation de désigner un vétérinaire sanitaire référent pour le collectif, obligation qui, si globalement respectée dans l'esprit, est à formaliser. La DDPP va transmettre le formulaire en cours de rédaction à ce propos.

2.5.4 *Emploi*

Un temps d'échange a permis de faire le point sur l'état des lieux en matière de possibilité de salariat des bergers en alpage. Faisant suite aux travaux de la FAI en 2017 avec un avocat du travail, et suite au CA du 14/12/2017, le travail engagé début 2018 avec le Réseau Pastoral Alpin, avec une juriste en droit rural qui a déjà accompagné le réseau sur ces questions juridiques, soutenu par le CGET / CIMA - FNADT et les Régions PACA et AuRA, a été présenté à la commission. Les berger(e)s engagent également des travaux de réflexion de fond en partenariat avec la Maison des Bergers de Champoléon (05).

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS

3.1 Achats groupés de matériels d'hélicoptages, évacuation de bêtes mortes en alpage

3.1.1 *Achats groupés / organisation des hélicoptages de début de saison*

Des achats groupés de Big-Bag ont été engagés et les commandes sont en cours. Une relance sera faite à l'AG, ainsi que des éléments d'organisation de la mise à disposition.

3.1.2 *Evacuation de bêtes mortes en alpage*

Les appels des responsables d'alpage en 2017 ont donné lieu à la création de 15 dossiers, ce qui implique pour l'équipe technique :

- 1) Dans tous les cas :
 1. L'accueil téléphonique et la localisation de la (des) bête(s) morte(s)
 2. La réalisation d'une carte sur fond ortho et IGN

3. Un premier inventaire dressé par l'équipe technique de la nature des risques et dérangements potentiels (eau potable, zones humide, proximité avec des pôles ou axes touristique, masse à décomposer en fonction des conditions climatiques, régularité...)
 4. Le transfert de cette carte accompagnée de l'inventaire des risques potentiels aux Maires concernés, à la DDPP
 5. Les échanges téléphoniques de décision d'évacuation avec les Maires, la DDPP et le responsable de l'alpage ou son mandataire
 6. Le recueil de la décision de la DDPP et sa transmission
- 2) Si l'évacuation est décidée :
1. La demande de devis à au moins 2 entreprises d'hélicoptage
 2. La mobilisation de l'entreprise hélicoptée retenue, la transmission des éléments techniques
 3. l'accompagnement du berger et/ou du responsable d'alpage pour l'élingage
 4. La commande et la destination des services d'équarrissage, le phasage des évacuation et collecte

En 2017, sur les 15 dossiers, 9 ont abouti à une évacuation hélicoptée des animaux ; les bêtes ont été laissées sur place pour les 6 autres dossiers. Lorsque les animaux sont évacués, une participation forfaitaire est demandée au bénéficiaire, qui doit être à jour de ses cotisations. Le barème actuel n'intègre pas de tarification pour les animaux laissés sur place, alors que le gros du travail a été fait.

La proposition est de facturer ce travail aux bénéficiaires, à hauteur de l'autofinancement nécessaire.

Evacuation de bêtes mortes en alpage : Le CA valide le principe d'une facturation forfaitaire d'un montant de 100 € pour les bêtes non évacuées par hélicoptage et laissées sur place. Les tarifs à compter de 2018 sont donc les suivants selon les circonstances :

- Bêtes non évacuées et laissées sur place 100 € si un dossier a été ouvert
- Hélicoptage jusqu'à 45 minutes : 200 €
- Hélicoptage au-delà de 45 minutes : 240 €

3.2 Nouveaux services aux adhérents : accompagnement de la demande des autorisations d'exploiter

Les autorisations d'exploiter sont obligatoires pour les alpages. Il est proposé d'ouvrir un service visant à accompagner les responsables d'alpages dans leurs demandes, en lien avec les communes de montagne, afin d'obtenir ces autorisations d'exploiter.

Le CA valide la proposition pour une tarification forfaitaire de 500 €, couvrant une partie du travail à réaliser. Un document de présentation sera présenté à l'AG 2018.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Adhésion à l'association "Environnement Chamrousse"

Rapporteur : Denis REBREYEND

La Commune de Chamrousse est une commune à la fois très pastorale et entièrement couverte par le domaine skiable. Il présente l'initiative d'une association impulsée par la commune dont l'objet est le suivant (Art. 2 de ses statuts) :

"Cette association a pour but de promouvoir et de valoriser le patrimoine naturel et humain du territoire de Chamrousse.

Pour ce faire, elle entend favoriser et accompagner l'émergence de projets à l'échelle du territoire dans une logique de développement durable, en permettant : La rencontre, la coopération et la coordination des acteurs et partenaires institutionnels ou associatifs qui interviennent sur le territoire.

L'association se donne également pour mission la formation et l'accompagnement de projets et l'éducation dans le domaine du développement durable et de l'environnement".

Le CA considère que cet objet est en concordance avec les actions de la FAI, et à ce titre mandate le Président pour signer un bulletin d'adhésion en tant que membre fondateur et régler la cotisation de 40 € pour 2018.

4.2 Augmentation des cotisations à la Fédération des Alpagnes de l'Isère

Les cotisations à la FAI sont stables, tant en nombre d'adhérents qu'en montant de cotisations. Elles se décomposent de la manière suivante :

	Valeur par UGB	Total adhésions €	Communes		GP		AFP	
			€	% de contribution annuelle	€	% de contribution annuelle	€	% de contribution annuelle
Etat actuel	1,5	66500	41000	62%	24000	36%	1500	2%
Propositions pour 2019	1,75	70500	41000	58%	28000	40%	1500	2%
	2	74500	41000	55%	32000	43%	1500	2%

Devant les difficultés budgétaires rencontrées par la FAI, et également en considérant le déséquilibre entre les contributions des communes et des responsables d'alpage et le fait que les cotisations sont restées inchangées depuis 2010, le CA propose de présenter aux adhérents, lors de l'Assemblée Générale 2018, une augmentation de la cotisation la faisant évoluer de 1,5 à 2 € / UGB et une élévation du plafond de 1000 à 1500 € / an pour les GP. Les cotisations des communes restent inchangées. Cette proposition, après validation par l'Assemblée Générale d'avril 2018, sera applicable à compter du 1er janvier 2019, pour les cotisations 2019 incluses.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18h30.

• FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE • COMPTE DE RESULTAT 2017 •

CHARGES	€	variation / n-1	PRODUITS	€	variation / n-1
ACHATS GROUPEES	34 221	-2%	VENTES GROUPEES	21 669	6%
- Hélicoptages	32 357		- Hélicoptages	19 672	
- Accessoires hélicoptages, signalétique... et divers	1 865		- Accessoires hélicoptages, signalétique... et divers	1 996	
- Variation de stock	91				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	132 689	6,7%	PRESTATIONS DE SERVICES	263 166	-6%
<u>Charges de structure</u>		-2%	- Assistances techniques aux Maîtres d'Ouvrages	50 207	0,4%
- Ftures bureau, info, documentation, petit matériel	6 030	-2%	- Diagnostics pastoraux, études, enquêtes	35 920	3%
- Informatique + copieur/fax (location, maintenance)	11 881	7%	- Formations contention, chiens, divers	43 394	-8%
- Loyer bureaux La Grange	5 102	0%	- Expertises / études bien-être animal / plan cont bât	12 928	-41%
- Electricité, fuel, eau, entretien + maintenance	6 423	-3%	- Appuis techniques aux MAE territorialisées	1 130	-92%
- Location des véhicules	15 501	-9%	- AMO Territoires Pastorales et Accompagnés divers	39 864	3%
- Entretien des véhicules	4 507	-21%	- Accompagné conseils techniques espaces protégés	3 558	-46%
- Frais de carburant et péages	10 615	4%	- Gestion assurance bétail (GRAA)	3 089	1,6%
- PTT affranchissement courrier + maintenance	5 472	-9%	- Coordination de projets (IRSTEA, AFP)	48 599	-5%
- Téléphones mobiles + bureaux + maintenance	5 612	3%	- Festival du Film Pastoralisme et Grands Espaces	10 352	100%
- Assurances (véhicules, info, RC...)	3 936	6%	- Prestations diverses	2 728	147%
- Communication, cotisations	420	-3%	- Activités annexes (rétrocessions diverses)	11 398	6%
- Honoraires commissaire aux comptes	4 422	3%	SUBVENTIONS SUR ACTIONS REALISEES	270 278	21%
- Rémunération d'intermédiaires	55	0%	<u>Convention d'objectifs CDI</u>		-9%
- Services bancaires	1 185	35%	- axes 1, 2 et 6 (appuis techniques, hélicoptages...)	84 000	0%
<u>Charges transférées (réparations véhicules rbsés par GRA)</u>	556		- axe 3 (accompagnement projets touristiques)	1 500	0%
<u>Frais de déplacements, missions, réceptions relatifs aux projets réa</u>		-21%	- axe 4 (alpages et Espaces Naturels Sensibles)	5 631	0%
- frais liés au fonctionnement des commissions + AG	1 097		- axe 7 (participation à l'élaboration des PAEc)	16 950	-38%
- frais liés aux autres actions	11 380		et - saison des alpages	3 000	0%
<u>Achat de services et honoraires techniques relatifs aux projets réali</u>		83%	<u>Convention d'accompagnement CR AuRA</u>	40 229	4%
- diagnostics pastoraux, expertises, études	2 950		et - saison des alpages	-	-100%
- interventions et organisations de formations	2 385		et - clé de comptage population lupine / USAPR	10 928	100%
- saison des alpages, festival du film, site internet FAI	8 350		et - diagnostics pastoraux	14 288	409%
- gouvernance et divers	23 445		<u>Programme CIMA du FNADT (projet "Pastor"@Ipes")</u>	39 164	77%
- formation professionnelle continue, séminaires	1 364		<u>CGET contribution Réseau Rural</u>	3 266	62%
IMPOTS ET TAXES	12 584	14,6%	<u>Programmes LEADER et FEADER</u>		
- Taxe sur les salaires	12 514	17%	- saison des alpages	11 951	19%
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	71		- diagnostics pastoraux	14 288	409%
CHARGES DE PERSONNEL	460 185	2,5%	- contribution Réseau Rural	3 683	62%
- Rémunérations brutes	311 985	4,4%	- programme Agrifaune	7 499	-1%
- Charges sociales	141 177	2,5%	<u>Programme Agrifaune ONCFS</u>	5 000	-23%
- Tickets restaurant, autres charges sociales	7 022	-6,5%	<u>CC Le Grésivaudan saison des alpages</u>	3 000	0%
- Indemnités de stages	-	-100%	<u>LA METRO / Cne GRENOBLE festival du film</u>	5 900	100%
Autres charges / Créances irrécouvrables	4 402		Subventions diverses	-	-100%
Charges financières	34		AUTRES PRODUITS	70 300	
Dotation aux provisions pour risques et charges	4 465		- Cotisations des adhérents	68 535	0,14%
Dotation aux dépréciations (sur actif circulant)	618		- Transferts de charges d'exploitation	1 765	
Dotation aux amortissements	2 972		Produits divers de gestion courante	366	
Charges exceptionnelles	-		Produits financiers	203	
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	-		Reprise provision pour risques et charges	4 194	
RESULTAT (excédent)			Reprise provision aux dépréciations	-	
TOTAL GENERAL	652 262		Quote-part subv. invest. virée au résultat	-	
			Produits exceptionnels (dont reprise subvention prescrite)	15 010	
			Reprise subventions non utilisées des ex. antérieurs	-	
			RESULTAT (déficit)	7 076	
TOTAL GENERAL	652 262		TOTAL GENERAL	652 262	

Proposition d'imputation du résultat déficitaire de 7.076 € sur le fonds associatif

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

BILAN AU 31 décembre 2017

ACTIF	Exercice 2017			Exercice 2016		PASSIF	Exercice 2017	Exercice 2016
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net			
Actif immobilisé :								
Immobilisations incorporelles	38 117	38 019	99		332	Fonds propres :	101 726	119 863
Immobilisations corporelles	43 212	32 817	10 395		8 394	Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières (1)	729	-	729		729	Réserves :		
TOTAL I	82 058	70 836	11 222		9 454	réserves réglementées		
Actif circulant :						réserves statutaires		
Stocks et en-cours	1 468	-	1 468		1 559	autres		
Avances et aptes versés sur commandes	-	-	-		-	Affectation au "projet associatif" (des ex. précédents)		
Créances (2)	401 683	618	401 065		378 202	Report à nouveau	-	-
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	114 541	618	113 923		129 752	Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	-	18 137
<i>Autres</i>	287 142	-	287 142		248 450	Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient et qui ne seront pas renouvelés		
Valeurs mobilières de placement	-	-	-		-	Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association		
Disponibilités	1 582	-	1 582		71 213	Subventions d'investissement		
Charges constatées d'avance	9 314	-	9 314		12 466	Provisions réglementées		
TOTAL II	414 046	618	413 429		463 440	TOTAL I	94 650	101 726
						Provisions pour risques et charges	4 465	-
						Fonds dédiés	-	-
						TOTAL II	4 465	-
						Dettes		
						Emprunts et dettes assimilées (3)	6 093	402
						Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 350	28 350
						Fournisseurs et comptes rattachés (4)	89 458	100 730
						Autres (4)	160 025	155 635
						Produits constatés d'avance	56 610	86 052
						TOTAL III	325 535	371 168
						TOTAL GENERAL (I+II+III)	424 651	472 894
(1) dont à moins d'un an						(3) dont solde créditeur de banque	5 569	-
(2) dont à plus d'un an						(4) dont à plus d'un an	-	-

Budget Prévisionnel 2018

Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	montant total financement	montant mobilisable en 2018	<i>charges externes directement en lien</i>
Conventions Pluriannuelles	177 097	17 991	195 088	195 088	39 069
Subventions Ponctuelles	130 451	9 000	139 451	126 137	28 040
AMO des TP		37 573	37 573	37 573	
Appuis Techniques		55 000	55 000	55 000	
Prestations de Formation		32 192	32 192	27 668	2 933
Etudes Diagnostics		28 377	28 377	20 933	
Prestations Diverses	1 830	68 111	69 941	64 091	2 880
Autres Produits		74 315	74 315	73 015	2 399
TOTAL GENERAL	309 378	322 558	631 937	599 504	75 321



Budget Prévisionnel 2018 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	431 560
Indemnités départ en retraite + solde tout compte Jean-Marie Davoine	11 000
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	200
Indemnités des stagiaires	-
Taxe sur les salaires	11 000
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	6 700
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	12 000
Indemnités de remplacement des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	12 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	11 500
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	12 000
Location des véhicules	17 500
Entretien des véhicules	6 000
Frais de carburant et péages	11 000
Honoraires commissaire aux comptes	4 422
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	4 165
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	1 000
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	75 321
PROV risque de pertes de recettes sur incapacités temporaires	2 000
PROV pour renouvellement matériel informatique	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	1 000
Frais financiers	500
Dotation aux amortissements	3 000
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	658 368 €

Excusé	Pouvoir	Présence	Représenté par	Titre	NOM	PRENOM	Fonction	STRUCTURE	Fonction au Bureau FAI	Collège
Collège des Membres de Droit										
				Mme	BOZONNET	Marie-Claire	Directrice	DDT de l'Isère		MD
				Mr	JOSSO	Didier	Directeur Adjoint	DDT de l'Isère		MD
				Mr	COLARDELLE	Claude	Directeur	DDPP de l'Isère		MD
				Mr	MORRIER	Alexis	Directeur de la DAFA	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MD
				Mme	BLONDEAU	Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MD
				Mme	BOSCH	Christine	Directrice de la DAM	Conseil Départemental de l'Isère		MD
				Mr	PRUDHOMME	Patrick	Chargé de mission	Conseil Départemental de l'Isère		MD
				Mr	BOUVET	Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale		MD
				Mme	ZELMIRE	Frédérique	Représentante	Office National des Forêts Agence Départementale		MD
				Mr	DARLET	Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		MD
				Mr	VILLARD	Didier	Représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère		MD
							Président	GDS de l'Isère		MD
				Mr	MALAVAL	Grégoire	Directeur	GDS de l'Isère		MD
				Mr	DELÉGLISE	Claire		IRSTEA Grenoble	Vice-Président	MD
				Mr	MARIE	Patrice		Association des Bergers de l'Isère		MD
				Mme	LAMOUREUX	Alexandra	Présidente	AAC		MD
				Mme	ABBA	Audrey	Présidente	ADABEL		MD
				Mr	HUGONNARD	Olivier	Président	APAO		MD
				Mr	VACHER	Patrick	Président	APAP		MD
				Mr	BEAUP	Olivier	Président	SITADEL		MD
				Mr	TROSSERO	Jean François		Représentant de Territoire Pastoral		MD
				Mr	PICCHIONI	Jean		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président	MD
Collège des Membres Actifs (élus)										
				Mr	ARGOUD	Daniel		Propriétaire foncier		ME
				Mr	BALLY	Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN	Membre du Bureau	ME
				Mr	BOUVIER	Roland		GP COL DU COQ	Membre du Bureau	ME
				Mr	CHARRIERE	Vincent	berger et co-gestionnaire de gîte d'alpage			ME
				Mr	CLARET	Philippe	Président	GP MONTAGNE DE L'AULP		ME
				Mr	DURAND	Guy		GP MOLIERE		ME
				Mr	GIROUD	Camille	Président	GP PLEYNET		ME
				Mr	GUILLET	Thomas	Maire	Cne CORRENÇON		ME
				Mr	JACQUIN	René	Président	GP MONT FRAIS	Secrétaire	ME
				Mr	JOANNAIS	Didier	Président	GP VALBONNAIS		ME
				Mr	NIER	Joseph	Président	GP SENEPI	Vice-Président	ME
				Mr	OUGIER	Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS		ME
				Mme	PERRIN	Gilda	Maire	Cne LA SALETTE FALLAVALUX		ME
				Mr	PLANÇON	Constant	Président	GP COL DE L'HOMME	Membre du Bureau	ME
				Mr	REBREYEND	Denis	Président	GP GOBERT	Président	ME
				Mr	SALVI	Florent	Président	GP MONT ST MURY	Trésorier	ME
				Mr	SAUZE	Jean-Luc		GP COMBEAU		ME
				Mr	SERRE	Jean Louis		Cne CORDEAC		ME
				Mr	SILLANS	Jean-Yves		GP CHARMAN SOM		ME
				Mr	SOLDA	Francis	Président	GP PRE PEYRET		ME
				Mr	SOURIAU	Yann	Maire	Cne CHICHILIANNE		ME
				Mr	VIAL	Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		ME
Collège des Membres Consultatifs										
							Président	ADAM		MC
							Directeur	AFRAT		MC
				Mr	CHARRON	Guy	Président	Association Déptale des Communes Forestières de l'Isère		MC
				Mr	CARAGUEL	Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme		MC
							Président	Association Nationale des Élus de la Montagne		MC
							Président	CEN ISERE - AVENIR		MC
				Mr	VEILLET	Bruno	Directeur	CEN ISERE - AVENIR		MC
				Mr	MARTIN	Xavier	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		MC
				Mr	CAPDEVILLE	Franck	Directeur	EPLEPPA de La Côte St André		MC
				Mr	MICHON	Bernard	Président	Espace Belledonne		MC
				Mme	GOUIN	Sophie	Directrice	Espace Belledonne		MC
				Mr	DUFRESNE	Jean-Louis	Président	Fédération des Chasseurs de l'Isère		MC
				Mr	SIBUT	Patrice	Directeur	Fédération des Chasseurs de l'Isère		MC
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Isère Tourisme		MC
				Mme	PISSARD	Isabelle	Directrice	Isère Tourisme		MC
				Mr	DOLCI	Patrick	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans		MC
				Mr	GUIBAL	Jean	Conservateur	Musée Dauphinois		MC
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Parc National des Ecrins		MC
				Mr	GALTIER	Bertrand	Directeur	Parc National des Ecrins		MC
				Mr	ESCARON	Dominique	Président	Parc Naturel Régional de Chartreuse		MC
				Mr	HANUS	Gérard	Directeur	Parc Naturel Régional de Chartreuse		MC
				Mme	PIC	Danièle	Présidente	Parc Naturel Régional du Vercors		MC
				Mr	DELORME	Jean Philippe	Directeur	Parc Naturel Régional du Vercors		MC
							Chef	RTM de Grenoble		MC
				Mr	AGRESTI	Nicolas	Directeur déptal	SAFER		MC
Membres d'Honneur										
				Mr	WAUQUIEZ	Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MH
				Mme	BONNIVARD	Emilie	Conseillère Régionale	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MH
				Mr	BARBIER	Jean-Pierre	Président	Conseil Départemental de l'Isère		MH
				Mr	DURANTON	Robert	Vice Président	Conseil Départemental de l'Isère		MH
				Mr	MULYK	Fabien	Vice Président	Conseil Départemental de l'Isère		MH
							Président	Association des Maires de l'Isère		MH
				Mr	MERIAUX	Pierre	Conseiller Municipal	Ville de Grenoble		MH
				Mr	SILLON	Fernand		GP HABERT DE LA DAME	Président d'Honneur	MH
Membres de l'Equipe Technique										
				Mr	CARAGUEL	Bruno				
				Mr	MOULIN	Christophe				
				Mme	BORDEL	Véronique				